Code de vie de l'école

<u>Je fais de mon mieux donc</u> :

- J'ai mon matériel scolaire.
- Je suis prêt à l'apprentissage dès le début du cours.
- Je parle en français à l'intérieur de l'école et dans la cour de récréation.

<u>J'assume mes responsabilités, donc</u> :

- Je suis à l'écoute de mon enseignant et de mes pairs.
  - J'accepte le rappel de tout adulte et j'agis en conséquence.
- Je suis poli.
  - Je parle et j'agis avec politesse.
  - J'utilise un langage approprié en tout temps.

- Je suis ponctuel.
  - À la cloche, je suis assis à mon pupitre prêt à travailler.
  - Je me présente au secrétariat afin de motiver tout retard ou absence par une note de mes parents ou tuteurs.
  - Lorsque je m'absente durant la journée scolaire, je dois me présenter au secrétariat, et compléter le registre de départ qui devra être signé par un parent ou tuteur.
  - Je demande l'autorisation de mon enseignant avant de me présenter au secrétariat, au local de l'intervenante, aux toilettes ou autres endroits dans l'école.
- Je fais mes travaux et mes devoirs.
  - Je suis sérieux dans mes apprentissages.
- Je participe activement.
  - Je maximise mes apprentissages en tout temps.
  - Je me présente aux convocations du personnel et j'y travaille sérieusement (CAP, préceptorat, aide aux devoirs, etc.)
- Je prends soin du matériel scolaire.
  - J'utilise le cadenas vendu par l'école sur mon casier scolaire.

<u>Je crois en une école inclusive et sécuritaire, donc</u> :

- J'accepte les différences.

- J'agis de façon sécuritaire.
  - Je règle mes conflits avec les autres de façon positive.
  - Je n'utilise pas la force ou les menaces afin d'obtenir de l'argent ou des objets qui ne m'appartiennent pas.
  - Je circule avec calme dans l'école en respectant la distanciation physique et les autres. Je circule à droite en tout temps.
  - Je laisse les lieux propres partout où je passe.
  - Je ne lance pas de projectiles. (roches, balles de neige, etc.)
  - Je respecte les zones permises sur la cour d'école.
  - Je rance ma bicyclette, trottinette, planche à roulette, etc. à l'endroit désigné lors de la journée scolaire.
  - Je ne consomme pas de boissons alcoolisées, de drogues à l'école.
  - Je n'apporte pas de cigarettes à l'école ni d'objets dangereux (lance-pierres, fusils, fusils en plastiques, balles de fusil, couteaux, etc.)
  - Je n'accepte aucun médicament d'un élève ou d'un adulte. (Les membres du personnel n'ont pas l'autorisation de fournir un médicament à l'élève). Si j'ai besoin d'un médicament (advil, tylenol, etc.), je dois seulement apporter la dose quotidienne.
  - Je respecte les directives s'appliquant au code rouge et aux sorties d'urgence.
  - J'utilise seulement mes gadgets électroniques lorsque l'enseignant vous en fait mention.
  - Je laisse à la maison mon cellulaire et ma caméra digital. Si pour une raison quelconque, je dois apporter mon cellulaire à l'école, je dois le mettre dans mon casier à mon arrivée et le reprendre pour mon départ à la fin de la journée.

- Je me respecte et je respecte les autres.
  - Je suis honnête.
  - Je ne prends pas sans permission ce qui ne m'appartient pas.
  - Je réserve mes gestes amoureux ailleurs qu'à l'école.
  - Je me présente propres à l'école et je porte des vêtements décents. Je laisse mes vêtements d'extérieur et mon sac à main dans ma case avant d'aller en classe.
  - Je porte des chaussures intérieures en classe et au gymnase.
  - Je range mon sac à dos dans mon casier durant l'heure du midi.
  - Je consomme les breuvages et la nourriture à la cafétéria et sur la cour de l'école. Mes collations seront mangées, au temps requis, en salle de classe.
  - J'apporte des collations et des repas nutritifs à l'école. Les boissons énergisantes, la gomme à mâcher et les graines de tournesol en écailles sont interdites.
  - Dû aux allergies, je consomme des collations ne contenant pas d'arachides, de noix ou de produits dérivés au beurre d'arachide ainsi que des fruits de mer.
  - Je ne fais pas de cyberintimidation, de texte électronique haineux, de circulation de photos ou de commentaires envers un autre élève ou membre du personnel de l'école.

Code vestimentaire

Le code vestimentaire s'applique aux membres du personnel et aux élèves de tout sexe confondu.

- La région ombragée du dessin ci-dessous doit être recouverte complètement par un vêtement en tout temps.
  - Être recouverte inclut « ne pas voir au travers ni voir les sous-vêtements ».
  - Les bracelets, colliers ou autres accessoires pouvant être jugés dangereux ne sont pas autorisés.
  - Les casquettes, tuques, chapeaux, capuchons sont interdits dans l'école.
  - Les vêtements ne doivent pas présenter des messages offensants, violents, faisant la promotion de produits illicites (alcool ou drogue) ou simplement déplacés.
  - Les bretelles spaghettis sont interdites.

Largeur de tes 3 doigts

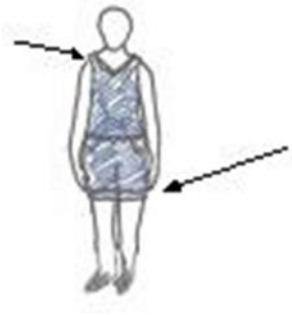

Les culottes courtes, les robes et les jupes doivent être plus longues que le bout des doigts lorsque l'ont place les mains le long des jambes avec les bras droits

Cours d'éducation physique

- Si un élève ne peut participer au cours d'éducation physique pour cause de maladie ou de blessure, le parent doit obligatoirement écrire un message pour justifier le retrait de son enfant du cours pour la période. Si le retrait de l'enfant est pour plus de deux périodes, un billet du médecin est demandé. Si l'élève ne présente pas un billet écrit des parents ou du médecin, l'enseignant (selon son jugement) lui demandera de participer. Les déodorants en aérosols ne sont pas permis.

Gestion des comportements mineurs

Les comportements mineurs sont des gestes qui nuisent à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école et à la réussite de l'élève. Pour remédier à ces comportements, nous privilégions une démarche d'intervention progressive.

1. Je fais la mise au point sur la situation et je m'explique avec l'adulte-témoin.
2. J'ai une conséquence logique à mon comportement.
3. Mes parents sont informés soit par écrit, par un appel téléphonique fait par l'adulte-témoin ou par moi-même.
4. Je participe à une rencontre avec l'équipe niveau (et mes parents si nécessaire) afin d'établir un plan d'action en informant la direction.
5. Je participe à une rencontre avec l'intervenante, mes parents, la direction et toute autre personne susceptible d'éclaircir la situation afin d'établir un plan pour remédier à la situation.

À titre d'exemple, voici une liste de conséquences logiques :

- Obligation de faire un geste de réparation
- Présentation d'excuses privées ou publiques
- Assignation à une place précise
- Travail de réflexion
- Travail compensatoire ou supplémentaire
- Participation à la récupération
- Confiscation de matériel dangereux ou dérangeant
- Nettoyage ou travaux en lien avec un méfait
- Défraiement des coûts reliés à un méfait
- Remplacement du matériel détérioré
- Retour à la maison ou communication à la maison pour changer un vêtement inapproprié
- Obligation de faire certaines tâches en classe
- Interdiction d'accès temporaire à certains lieux ou matériel
- Retrait temporaire du ours
- Contrat d'éloignement
- Pour les cellulaires : première infraction, le cellulaire est retiré et un parent doit venir le récupérer

Gestion des comportements majeurs

Les comportements majeurs inacceptables sont des gestes graves qui nécessitent des mesures d'interventions particulières.

Les comportements majeurs incluent :

- Agression physique et sexuelle
- Bagarre
- Utilisation d'un objet menaçant la sécurité des autres
- Déclenchement de fausses alarmes d'incendie, appels anonymes
- Vols, feux et vandalismes
- Menaces, intimidation, cyber intimidation, harcèlement et pornographie
- Possession ou consommation de drogues, de boissons alcoolisées et de cigarettes
- Insubordination et défier l'autorité
- Fausses accusations et propagandes haineuses
- Discrimination
- Tricherie ou plagiat
- Absences ou retards chroniques
- Un non-respect des règles de l'école qui survient à répétition peut être considéré comme un geste majeur inacceptable

Dans le cas de comportements majeurs, les interventions suivantes s'appliquent :

1. Cesser le geste : Lorsque c'est nécessaire, l'élève est retiré immédiatement de l'activité.
2. Communication avec les parents : La direction téléphone aux parents et explique le geste inacceptable. L'élève est retourné à la maison. Pendant ce retrait, l'élève doit effectuer un travail de réflexion qui doit être signé par les parents. L'élève doit également compléter le travail scolaire manqué afin de pouvoir retourner en salle de classe.
3. Retour à l'école : Lors du retour à l'école, l'élève (et les parents au besoin) doit rencontrer la direction ou l'intervenant(e) avant d'être réadmis en salle de classe. Si le travail n'a pas été complété, il peut être retourné à la maison afin de le compléter
4. Équipe stratégique et services externes : Une référence sera automatiquement apportée à l'équipe stratégique (avec plan d'intervention) et aux services externes si nécessaires. (policiers, services sociaux, psychologues, etc.)

Selon les circonstances et la gravité du geste, des mesures extrêmes, comme une suspension temporaire de l'école, peuvent être imposées et aussi être accompagnées d'une demande d'expulsion de l'école.